Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 56 (1948)

Heft: 5

Artikel: De la formidable explosion du Lac Bleu-Mitholz

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-973145

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Solothurn A. Z. Nr 5 - 5. Februar 1948 56. Jahrgang

DAS ROTE KREUZ
LA CROIX-ROUGE

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes und des Schweizerischen Samariterbundes - Organe officiel de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains

De la formidable explosion du Lac Bleu-Mitholz

dont nous avons déjà parlé dans le nº 53 du 31 décembre 1947, nous avons encore reçu quelques rapports, dont nous extrayons ce qui suit:

Peu après l'explosion, les secours s'organisèrent. En peu de temps des médecins de Frutigen et de Spiez arrivèrent sur les lieux du sinistre où se trouvaient déjà des samaritains et samaritaines de Kandergrund. La zone dangereuse fut immédiatement interdite. Les pompiers installèrent des postes de garde. A l'auberge «Altels» une infirmerie fut installée. C'est là que les blessés reçurent les premiers soins. Non seulement les médecins, mais d'autres automobilistes mirent leurs voitures à disposition pour le transport des blessés et des sans-abris. Les samaritains s'occupèrent de ceux dont les maisons avaient été détruites; leur tâche fut grandement facilitée grâce à la complaisance et la bonne volonté de la population. Pendant la nuit même, quelques hommes résolus eurent le courage de se rendre sur les lieux de la catastrophe à la recherche de sinistrés. Soudain ils entendirent les appels au secours de Mme Tschumi, dont le mari (chef de gare) et le fils avaient été tués. Elle était serrée entre des poutres et ne pouvait absolument pas se dégager par ses seuls moyens. Malgré le grand danger qui les menaçait, ces hommes courageux réussirent à la sauver.

Peu après la catastrophe, la section voisine des samaritains de Frutigen avait offert son concours, mais son aide n'était plus nécessaire.

La présidente de la société des samaritains de Kandergrund, Mme R. Kleinjenni, nous a informé que les membres ont travaillé ultérieurement encore en entreprenant la distribution des nombreux paquets qui avaient afflué à Kandergrund; comme il s'agissait d'atteindre environ 200 personnes, le travail fut considérable.

Nous retenons ce qui suit du rapport du Dr P. Hugi de Frutigen: «Les maisons renversées écroulées, incendiées occasionnèrent des brûlures, des blessures causées par les chutes de pierres et les éclats d'obus, des gelures et des états de choc plus ou moins graves.

La catastrophe ayant été si subite, le service sanitaire ne put être installé que de façon ad hoc.

a) Après une première vue d'ensemble, Mitholz fut barré par la police et les pompiers. Ces derniers établirent des listes des disparus, contrôlées et tenues à jour par quelques postes installés le long de la route par où s'enfuyaient les fugitifs. C'est ainsi que le matin après la catastrophe les manquants ensevelis purent déjà être désignés.

b) Comme médecins présents, il y eut, du côté de Kandersteg, le médecin de cette localité, du côté de Frutigen, deux collègues de Spiez et les deux médecins de l'hôpital de Frutigen. Dans l'auberge «Altels» à Kandergrund, un poste sanitaire fut installé. C'est là que fut fait le triage des blessés et l'évacuation des dits à l'hôpital. Du côté de Kandersteg on évacua sur Brigue. Des samaritains se mirent immédiatement à disposition au poste de secours et pour les transports.

c) Nombre des blessés évacués dans les hôpitaux de Brigue et de Frutigen: 5; ensevelis: 9; sauvé: 1; morts mis à l'abri: 5; manquants actuellement, considérés comme morts: 3; décédé en fuyant: 1. Beaucoup de fugitifs portaient de petites brûlures et des contusions provoquées par des chutes dans l'obscurité.

d) Le matériel sanitaire fut généralement apporté par les médecins eux-mêmes, dans leur trousse, et s'il avait manqué, il aurait été obtenu à l'hôpital de Frutigen. D'ailleurs la population civile procura ce qu'il fallait. Les automobiles et camions réquisitionnés, ainsi que les voitures des médecins et l'ambulance de l'hôpital fournirent tous les moyens de transport voulus. Ils servirent surtout à l'évacuation des fugitifs qui arrivaient aux postes de barrage d'où on les conduisait à Kandergrund et plus loin encore.

Critique et remarques diverses.

Evacuer la localité de Mitholz, abandonner des maisons en plein sommeil, puis marcher jusqu'aux confins du village, tout cela se fit rapidement et sans beaucoup de dommages corporels.

L'éboulement de 1945, les accidents dans les mines de charbon et dans les montagnes avoisinantes (avalanches) avaient habitué la population aux catastrophes; elle réagit de façon opportune, avec énergie, et est plus ou moins protégée contre la panique. Puis elle témoigne heureusement un grand intérêt à l'œuvre du secourisme. Ces dernières années de nombreux cours de samaritains furent organisés à Kandergrund et dernièrement aussi à Mitholz; ces cours furent toujours bien fréquentés et assiduement suivis. Il en fut de même des exercices en montagne où il fallait secourir des soi-disant blessés.»

* * *

Ces mêmes constatations se sont imposées à nous aussi et nous n'avons jamais manqué d'en informer nos sections dans notre organe officiel *La Croix-Rouge*. Ce fut notamment le cas après l'accident de chemin de fer du 26 novembre 1946 à Saint-Blaise. L'Alliance suisse des Samaritains ne cesse de recommander, à toute occasion, de procéder à l'organisation de secours en cas de catastrophes. Malheureusement beaucoup de samaritaines et samaritains s'imaginent encore que leur concours ne sera jamais réclamé, parce que, dans leur voisinage, aucun sinistre grave ne s'était produit depuis des temps immémoriaux. Une telle conception doit être combattue énergiquement, car elle pourrait entraîner des conséquences funestes. Les comités de sections devraient se rendre compte de leurs responsabilités et vouer une attention toute spéciale au service d'alarme en cas d'accidents graves.

Wer soll Hilfslehrer werden?

Immer wieder kommt es vor, dass Leute in die Hilfslehrerkurse einrücken, die über das Amt eines Hilfslehrers nur sehr mangelhaft unterrichtet sind, ja, die davon manchmal kaum eine blasse Ahnung haben. Wenn wir in den nachstehenden Ausführungen von Hilfslehrern sprechen, so sind dabei ohne weiteres die Personen weiblichen Geschlechtes inbegriffen.

Wir versuchen zu skizzieren, welche Aufgaben ein Hilfslehrer zu erfüllen hat und welche Anforderungen wir deshalb stellen müssen.

Die Hauptaufgabe eines Hilfslehrers besteht darin, in den Uebungen und Samariterkursen die Leitung des praktischen Teils zu übernehmen. Er muss also *unterrichten*. Das ist nicht jedermanns Sache. Es kann einer ein sehr guter Samariter sein und ist doch nicht befähigt, das Amt eines Hilfslehrers zu versehen. Der zweite Teil dieses Wortes sagt: *Lehrer* muss er sein. Es genügt nicht, selbst die Sache zu können, den Stoff zu beherrschen, sondern ein Hilfslehrer muss nun